



**MAIRIE DE FERRIERES EN GATINAIS – LOIRET –
COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2023**

L’an deux mille vingt-trois, le mercredi 08 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s’est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. LARCHERON Gérard, Maire.

Etaient présents : M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, Mme Florence BAILLOUX, M. Alain BEAUNIER, M. Jean-Michel BERTIN, Mme Céline CHAUVET, Mme Muriel CHAUVOT, Mme Nadia DERRADJI, M. Bruno DUBREUIL, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Sylvie DUMAS, M. Claude MACON, M. Alain MOUCHOUX, Mme Sylvie NINONET, M. Frédéric NERAUD (arrivé au point N°3), M. Pierre LELOUP et M. Bernard ROBICHON.

Etaient représentées :

Mme Nathalie ROUX par Mme Nadia DERRADJI
Mme Virginie GESSAT par M. Bruno DUBREUIL
Mme Emmanuelle WAMBERGUE par M. Gérard LARCHERON

Etaient excusés :

Mme Sylvie COSTA
Mme Marine BURILLER
Mme Sophie SUIVENG
Mme Maddy FRICHET
M. Bruno CLEZARDIN
M. Jean-Louis TOUCHAIS
M. Norbert MOUTELIERE

Monsieur Alain MOUCHOUX a été nommé Secrétaire de Séance et Madame Karine BOUQUET, Secrétaire de séance auxiliaire.

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2022 est adopté l’unanimité.

1. Juridique
 - Approbation de la convention entre la commune de Ferrières en Gâtinais, la CC4V et les Petites Villes de Demain dans le cadre de l’Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
2. Intercommunalité – Communauté de Communes des Quatre Vallées
 - Approbation de la convention de l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat dite « Renouvellement Urbain » OPAH-RU
3. Finances - Rapport d’Orientations Budgétaires pour l’exercice 2023
4. Finances – Accord sur la garantie d’emprunt
5. Finances - Affaires scolaires
 - Approbation de la participation communale en séjour de classe de découverte 2023 de l’école Jeanne d’Arc

6. Culture – Bibliothèque municipale « Loup de Ferrières »
 - Modification du règlement intérieur
7. Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
8. Questions Diverses

1- JURIDIQUE-APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE FERRIERES EN GATINAIS, LA CC4V ET LES PETITES VILLES DE DEMAIN-OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, le projet de territoire décrit dans la convention-cadre, ainsi que ses orientations, actions et intentions de projet qui en découlent,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'ORT.

2-INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DITE « RENOUVELLEMENT URBAIN » (OPAH-RU)

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE VALIDER** l'accompagnement pour une durée de 5 ans pour l'OPAH-RU multisites,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « renouvellement urbain » à l'issue de la mise à disposition du projet de convention pendant un mois sur la base document ci-annexé, le cas échéant ajusté sans que l'économie générale ne puisse en être affecté,
- **D'INSCRIRE** aux budgets des 5 prochaines années les crédits nécessaires au versement des aides complémentaires de l'OPAH dite « renouvellement urbain »,
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter les subventions, à signer tous avenants et autres documents afférents à cette opération.

3- FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023,
- **DE PRENDRE ACTE** du débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires.

4- FINANCES – ACCORD SUR LA GARANTIE D'EMPRUNT

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ACCORDER** la garantie de la collectivité à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 247 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 142379 constitué de 5 lignes de Prêt,
- **D'ACCORDER** à hauteur de la somme en principal de 3 623 500,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt,
- **D'ACCORDER** la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuelles dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

- **DE S'ENGAGER** dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

5- FINANCES – AFFAIRES SCOLAIRES

- APPROBATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU SEJOUR EN CLASSE DE DECOUVERTE 2023 DE L'ECOLE JEANNE D'ARC

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le projet présenté par l'établissement scolaire,
- **DE FIXER** à 190 € par enfant Ferriérois la participation de la commune.

Le montant défini sera déduit de la participation individuelle des familles ferriéroises.

6- CULTURE – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE « LOUP DE FERRIERES » – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité.

- **DE MODIFIER** le règlement intérieur de la bibliothèque municipale « Loup de Ferrières »,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le règlement intérieur.

7- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des attributions déléguées par le Conseil Municipal :

- **MARCHE DE SERVICES**

Décision	Marché	Titulaire	Montants
N° 23/2022	Contrat pour le recensement de la population par les agents de la poste	LA POSTE	22 096,80 € HT
N°24/2022	Spectacle pour l'école de la Cléry – 15/12/2022	AEDA SPECTACLES	666,66 € HT
N°04/2023	Contrat de maintenance du système de sécurité du site de la mairie	STANLEY	2 507,40 € HT / an
N°05/2023	Avenant de transfert du contrat SEGILOG à la société BERGER LEVRAULT	BERGER LEVRAULT	-
N° 06/2023	Contrat d'installation et de maintenance du logiciel PANNEAUPOCKET	CWA ENTREPRISE	291,66 € HT / an

- **Action en justice**

Décision 25/2022 du 30/11/2022 assistance juridique de la commune

- **Protocole**

Décision 27/2022 du 29/11/2022 Protocole transactionnel pour la prise en charge d'un sinistre subi de 125,90 € HT

- **Louage**

Décision 28/2022 du 21/12/2022 Mise à disposition gratuite d'un jardin

- **Subventions**

Décision 01/2023 du 11/01/2023 : DETR DSIL 2023 - projet de réparation du pont Rue du Perray d'un montant de 1 477 254,90 HT – Demande de subvention 517 039 € HT

Décision 02/2023 du 11/01/2023 : DETR DSIL 2023 - projet d'interconnexion en eau potable avec Griselles d'un montant de 470 000,00 € HT – Demande de subvention 164 500 € HT

Décision 03/2023 du 11/01/2023 : Appel à projet 2023 du Département

- Projet de réparation du pont Rue du Perray d'un montant de 1 477 254,90 € HT – Demande de subvention 664 764 € HT
- Projet de création d'une voie douce et de mise en séparatif de l'assainissement de la Rue du Biquin d'Or à la Côte Saint Lazare d'un montant de 2 187 000 € HT– Demande de subvention 874 800,00 € HT

La séance est levée à 21h00

Le Maire



Gérard LARCHERON

Le secrétaire de séance

Alain MOUCHOUX

